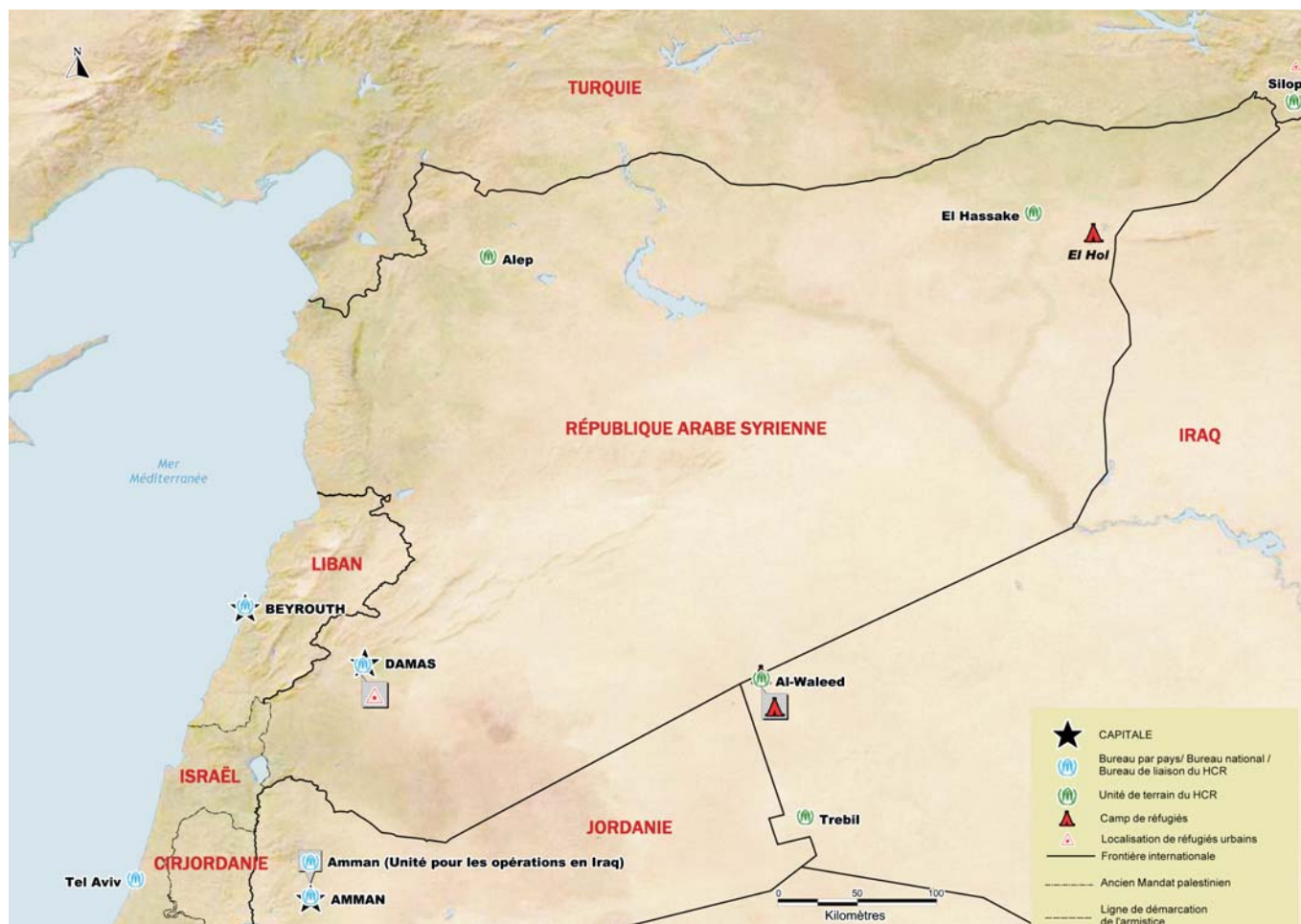


# RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE



## Environnement opérationnel

### Contexte

La République arabe syrienne accueille l'une des plus importantes populations de réfugiés et de demandeurs d'asile urbains au monde. Le Gouvernement et le peuple syriens continuent d'appliquer une généreuse politique de la porte ouverte, qui

permet aux réfugiés irakiens de chercher asile et d'avoir accès aux services essentiels tels que l'éducation et les soins de santé primaires. De plus, la normalisation des relations du Gouvernement syrien avec l'Iraq au début de l'année 2011 a entraîné une simplification de la procédure de visa pour les Irakiens désireux d'entrer en République arabe syrienne.

Avec l'appui de la communauté internationale et en partenariat avec les autorités syriennes, le HCR est parvenu à préserver l'espace

## Chiffres prévisionnels pour la République arabe syrienne

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012 – JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Afghanistan	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
	Iraq <sup>1</sup>	1 000 000	107 000	1 000 000	90 000	1 000 000	75 000
	Somalie	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650
	Pays divers	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700
Demandeurs d'asile	Afghanistan	500	500	500	500	500	500
	Iraq	3 000	3 000	4 000	4 000	2 000	2 000
	Somalie	350	350	350	350	350	350
	Pays divers	900	900	900	900	900	900
Apatrides	Apatrides	150 000	-	150 000	-	150 000	-
<b>Total</b>		<b>1 161 600</b>	<b>118 600</b>	<b>1 162 600</b>	<b>102 600</b>	<b>1 160 600</b>	<b>85 600</b>

<sup>1</sup> Statistiques communiquées par le Gouvernement de la République arabe syrienne.



Un enfant réfugié iraquien joue pendant que sa famille attend de recevoir l'aide alimentaire du HCR au Centre du Croissant-Rouge arabe syrien à Alep.

HCR

de protection accordé aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Avec l'aide du Croissant-Rouge arabe syrien, il a continué à leur dispenser une assistance et des services essentiels.

Les troubles qui se répandent dans l'ensemble du pays ont toutefois engendré des retards dans certaines activités de formation et de renforcement des capacités menées avec ses homologues nationaux et ont ralenti l'élaboration d'un véritable cadre juridique pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Parmi les avancées récemment obtenues dans le domaine de l'apatridie, la décision d'accorder la nationalité a été adoptée en avril 2011 en vertu du décret n° 491. De plus, un projet de loi prévoit d'autoriser les mères syriennes à transmettre leur nationalité à leurs enfants. Le HCR a officiellement informé les autorités syriennes qu'il était disposé à leur apporter tout l'appui nécessaire pour la mise en œuvre de ces initiatives.

## ● Besoins

En 2011, des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment iraqiens, ont continué à se présenter au HCR pour être enregistrés, même si leur nombre a diminué par rapport aux années précédentes. Parallèlement, l'Organisation a noté un intérêt accru pour les rapatriements librement consentis et les départs indépendants, y compris vers l'Iraq.

Au-delà des problèmes de protection engendrés par les troubles qui règnent actuellement en Syrie, l'impact social et économique de ces événements sur les personnes relevant de la compétence du HCR contraindra sans doute ce dernier à leur prodiguer une assistance directe dans un proche avenir. De plus, la situation actuelle risque de provoquer d'importants retards dans le programme de réinstallation, compromettant ainsi l'accès des réfugiés à cette solution durable.

Du fait de l'épuisement des ressources personnelles des réfugiés et du déclin de l'aide internationale en faveur des programmes de santé et d'éducation, de nouveaux facteurs de vulnérabilité risquent d'apparaître, même chez les personnes auparavant capables de subvenir à leurs propres besoins.

## | Stratégie et activités |

L'objectif global du Haut Commissariat est de répondre aux besoins de protection et d'assistance en réduisant sa participation directe pour miser davantage sur les partenariats avec les acteurs nationaux

## Objectifs et cibles prioritaires en 2012

### Environnement de protection favorable

- Contribuer à la mise en place d'un cadre juridique national.
  - ☞ Continuer à appuyer l'instauration d'un cadre juridique par des plaidoyers et le renforcement des capacités des autorités nationales.

### Protection contre la violence et l'exploitation

- Réduire le risque de violence sexuelle et sexiste et améliorer la qualité des interventions.
  - ☞ Dispenser des services d'accompagnement à quelque 14 800 individus.
  - ☞ Offrir une assistance juridique à 550 victimes de violences sexuelles et sexistes.
- Renforcer la protection des enfants.
  - ☞ Aider les partenaires à accroître leurs capacités, afin d'améliorer la prévention et la gestion de la violence sexuelle et sexiste envers les enfants et d'apporter une assistance directe et des réponses multisectorielles dans les cas complexes.

### Procédures de protection équitables et délivrance de documents

- Améliorer ou maintenir la qualité de l'enregistrement et du profilage.
  - ☞ Procéder aux activités d'enregistrement et de renouvellement dans le respect des principes directeurs.

### Besoins et services essentiels

- Renforcer les services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques.
  - ☞ Réviser et affiner la liste des bénéficiaires de l'assistance financière.
  - ☞ Améliorer le suivi des facteurs de vulnérabilité afin d'accorder la priorité aux individus qui en ont le plus besoin, y compris aux nouveaux cas urgents dont les mécanismes de survie se sont désagrégés du fait de l'instabilité qui règne en République arabe syrienne.

- Améliorer ou stabiliser l'état de santé de la population.
  - ☞ Rationaliser les services de santé et maintenir l'appui aux établissements qui dispensent des médicaments.
- Offrir un accès optimal à l'éducation à la population relevant de la compétence du HCR.
  - ☞ Offrir des solutions aux enfants déscolarisés en créant des classes de rattrapage pour 3 000 enfants réfugiés et syriens et des classes spécialisées pouvant accueillir 1 000 enfants réfugiés présentant des difficultés d'apprentissage et des problèmes psychosociaux.

### Autonomisation et autosuffisance communautaires

- Renforcer et étendre la mobilisation communautaire.
  - ☞ Assurer des services décentralisés favorisant des interventions locales adaptées aux besoins des communautés, par le biais de réseaux qui rassemblent et renforcent les capacités des réfugiés bénévoles et des partenaires locaux.
- Accroître l'autosuffisance et les moyens de subsistance.
  - ☞ Accroître l'autosuffisance par différents types de formation technique, y compris la formation professionnelle.
  - ☞ Encourager les partenariats avec les organismes de développement et les nouvelles institutions nationales.

### Solutions durables

- Réaliser tout le potentiel en matière de réinstallation.
  - ☞ Déposer des demandes de réinstallation pour quelque 13 000 personnes et faciliter le départ de 5 000 individus.
- Réaliser tout le potentiel en matière de rapatriement librement consenti.
  - ☞ Aider environ 1 200 individus à regagner leur pays dans la sécurité et la dignité et poursuivre les activités telles que la vérification du caractère librement consenti des retours et l'organisation de réunions transfrontalières.

## Présence du HCR en 2012

□ Nombre de bureaux	3
□ Effectifs totaux	379
Internationaux	23
Nationaux	140
JEA	1
VNU	9
Autres	206

et les réfugiés, afin d'accroître la durabilité des interventions.

Les principales activités de l'Organisation consisteront à plaider pour le maintien de l'espace de protection et à promouvoir l'instauration d'un cadre juridique pour les réfugiés.

Le HCR ciblera plus précisément son aide financière en passant en revue les bénéficiaires et en identifiant les réfugiés dont les mécanismes de survie sont menacés par l'évolution de la situation politique et socio-économique. Il continuera à examiner l'accès aux services médicaux avec d'autres organisations et à hiérarchiser les interventions liées à l'éducation et, dans la mesure du possible, il confiera certains éléments de ses programmes à des partenaires. Ses interventions mettront l'accent sur le renforcement des capacités nationales, notamment pour la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste, l'accompagnement psychosocial et la santé mentale.

Une stratégie globale sera définie et mise en œuvre pour favoriser l'autosuffisance. Selon les premières indications du ministère des Affaires sociales et du Travail, un nombre limité de personnes pourraient bénéficier de possibilité d'autosuffisance, à commencer par les réfugiés de longue date et ceux qui sont le moins susceptibles de regagner leur pays.

Le nombre des réinstallations devrait demeurer élevé en termes absolus en 2012, mais représenter un pourcentage relativement faible de la population globale (environ 10 pour cent). La réinstallation de la plupart des Palestiniens en provenance d'Iraq installés au camp d'Al-Hol devrait permettre la fermeture de ce camp d'ici le début 2012.

En ce qui concerne l'apatridie, le décret n° 491 adopté en avril 2011, ainsi que le projet de loi sur la transmission de la nationalité, ont offert au HCR une nouvelle occasion de proposer son appui aux autorités. L'Organisation se concentrera sur les activités de plaidoyer et tentera de nouer des partenariats avec les acteurs nationaux concernés pour instaurer un dialogue constructif sur les questions d'apatridie.

### ○ Contraintes

Au milieu de l'année 2011, toutes les hypothèses sur lesquelles se fondait la planification des opérations dépendaient de

l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Syrie et en Iraq qui pourrait engendrer de nouveaux retards dans les activités impliquant des homologues gouvernementaux et de restreindre les options offertes aux réfugiés.

## | Organisation et mise en œuvre |

### ○ Coordination

Le ministère syrien des Affaires étrangères demeure le principal interlocuteur politique du HCR en ce qui concerne la protection des réfugiés et l'instauration d'un cadre national d'asile, tandis que le Croissant-Rouge arabe syrien reste son partenaire opérationnel majeur. Les ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et des Affaires sociales ainsi que quelques ONG internationales constituent également d'importants homologues. Enfin, les partenariats avec les associations locales joueront un rôle accru dans la stratégie du HCR pour 2012.

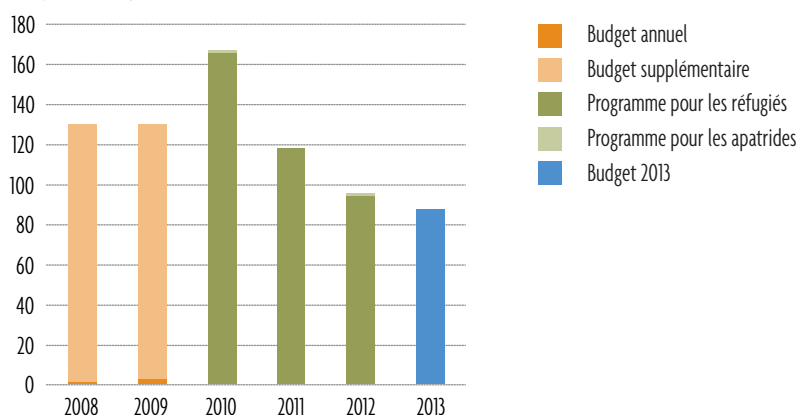
Outre la structure de coordination définie par le Plan d'intervention interorganisations en faveur des réfugiés, le Plan-cadre des Nations Unies (2012-2016) pour l'aide au développement en République arabe syrienne renforce les liens entre l'action humanitaire et les programmes de développement. Cette coordination devrait s'avérer particulièrement bénéfique dans les domaines de la santé, de l'éducation, des infrastructures publiques, de l'assistance matérielle et du renforcement des capacités en matière de santé mentale et d'accompagnement psychosocial, ainsi que pour l'intégration des étrangers vulnérables dans les programmes luttant contre les problèmes liés aux disparités, à la jeunesse et à la justice des mineurs.

## | Informations financières |

Le budget 2012 pour la République arabe syrienne s'élève à 94,5 millions de dollars E.-U., soit 20 pour cent de moins qu'en 2011, en

## Budget du HCR en République arabe syrienne 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



raison de la diminution prévue du nombre de réfugiés irakiens enregistrés. Cependant, bien que le nombre de réfugiés affiche une tendance à la baisse, leurs besoins d'aide humanitaire augmentent en même temps que

leur vulnérabilité. Le budget 2012 prévoit des allocations mensuelles, des soins de santé, des services dans le domaine de l'éducation et d'autres services pour les personnes ayant des besoins spécifiques.

## Budget 2012 pour la République arabe syrienne (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>			
Droit et politique générale	609 015	91 900	700 915
Cadre administratif national	568 005	0	568 005
Accès à l'assistance juridique	444 015	0	444 015
Accès au territoire et non-refoulement	241 010	0	241 010
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	602 020	0	602 020
Sous-total	<b>2 464 064</b>	<b>91 900</b>	<b>2 555 964</b>
<b>Procédures de protection équitables</b>			
Conditions d'accueil	176 010	0	176 010
Identification des cas d'apatridie	0	119 600	119 600
Enregistrement et établissement de profils	2 235 025	0	2 235 025
Détermination du statut de réfugié	2 160 025	0	2 160 025
Documents individuels	126 000	0	126 000
Enregistrement et documents d'état civil	125 000	94 600	219 600
Sous-total	<b>4 822 059</b>	<b>214 200</b>	<b>5 036 259</b>
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	2 237 074	0	2 237 074
Détention non arbitraire	352 020	0	352 020
Protection des enfants	1 561 044	0	1 561 044
Sous-total	<b>4 150 137</b>	<b>0</b>	<b>4 150 137</b>
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>			
Santé	13 465 015	0	13 465 015
Sécurité alimentaire	282 995	0	282 995
Eau	47 995	0	47 995
Assainissement et hygiène	396 000	0	396 000
Abris et infrastructure	2 539 000	0	2 539 000
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 401 000	0	1 401 000
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	42 655 501	0	42 655 501
Éducation	8 670 044	0	8 670 044
Sous-total	<b>69 457 550</b>	<b>0</b>	<b>69 457 550</b>
<b>Autonomisation et autosuffisance communautaires</b>			
Mobilisation communautaire	3 351 039	0	3 351 039
Coexistence avec les communautés locales	181 010	0	181 010
Autosuffisance et moyens d'existence	4 268 054	0	4 268 054
Sous-total	<b>7 800 103</b>	<b>0</b>	<b>7 800 103</b>
<b>Solutions durables</b>			
Retour volontaire	752 020	0	752 020
Réinstallation	908 010	0	908 010
Réduction renforcée des cas d'apatridie	0	166 900	166 900
Sous-total	<b>1 660 030</b>	<b>166 900</b>	<b>1 826 929</b>
<b>Leadership, coordination et partenariats</b>			
Coordination et partenariats	65 990	22 300	88 290
Relations avec les donateurs	452 020	0	452 020
Sous-total	<b>518 010</b>	<b>22 300</b>	<b>540 310</b>
<b>Logistique et appui aux opérations</b>			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	2 288 020	0	2 288 020
Gestion des opérations, coordination et appui	870 010	0	870 010
Sous-total	<b>3 158 030</b>	<b>0</b>	<b>3 158 030</b>
<b>Total</b>	<b>94 029 983</b>	<b>495 299</b>	<b>94 525 282</b>
<b>Budget 2011 révisé</b>	<b>117 769 272</b>	<b>409 849</b>	<b>118 179 121</b>

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux

Ministère des Affaires sociales et du Travail  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
Gouvernorat de Hassakah

#### ONG

Action contre la faim Espagne  
*Al-Nada*  
*Award*  
Conseil danois pour les réfugiés  
Croissant-Rouge arabe syrien  
Institut européen de coopération et de développement  
Patriarcat grec-orthodoxe d'Antioche  
Première Urgence  
Union des femmes syriennes

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux

Ministères de l'Éducation et de la Santé

#### ONG

HELP  
*International Blue Crescent*  
*International Medical Corps*  
*Mercy Corps*  
*Ricerca e Cooperazione*  
Secours Islamique France

#### Autres

BSP/ONU  
CICR  
Croix-Rouge danoise  
FICR  
FNUAP  
OIM  
OMS  
PAM  
PNUD  
UNICEF  
UNRWA  
VNU